



Formule 22
(alinéa 89(1)b))

AVIS DE RENVOI À L'ARBITRAGE D'UN GRIEF COLLECTIF

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

- AVIS :**
- 1) L'original et une copie du présent avis doivent être déposés auprès du directeur général de la Commission.
 - 2) Deux copies du grief collectif original et du *Consentement des fonctionnaires s'estimant lésés à un grief collectif* (formule 19) doivent être jointes au présent avis.
 - 3) Il vous incombe d'informer la Commission de tout changement à votre adresse postale ou à votre numéro de téléphone.
 - 4) La partie à un grief collectif qui soulève une question liée à l'interprétation ou à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* dans le cadre du renvoi à l'arbitrage du grief collectif doit en donner avis à la Commission canadienne des droits de la personne en utilisant la formule 24.

1. Renseignements sur l'agent négociateur

Nom : _____

Adresse postale

Appartement (si applicable) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

Nom du représentant autorisé :

Adresse postale (si différente de celle inscrite ci-dessus)

Appartement (si applicable) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____

Adresse électronique : _____

2. Nom de l'employeur des fonctionnaires s'estimant lésés :

3. Description de l'unité de négociation dont les fonctionnaires s'estimant lésés font partie :

Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.

4. Secteur de l'administration publique fédérale où travaillent les fonctionnaires s'estimant lésés :

5. Lieu d'audience demandé :

6. Date à laquelle le grief collectif a été présenté au premier palier de la procédure applicable aux griefs collectifs : _____ (jj/mm/aaaa)

7. Date à laquelle le grief collectif a été présenté au dernier palier de la procédure applicable aux griefs collectifs : _____ (jj/mm/aaaa)

8. Date à laquelle l'employeur a remis sa décision au dernier palier de la procédure applicable aux griefs collectifs (si applicable) : _____ (jj/mm/aaaa)

9. Durée de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief collectif :

du _____ au _____
(jj/mm/aaaa) (jj/mm/aaaa)

10. Disposition de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief collectif :

Remplir le point 11 seulement si un arbitre de grief est désigné dans la convention collective.

11. Renseignements sur l'arbitre de grief

Nom : _____

Adresse postale

Appartement (si applicable) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____

Adresse électronique : _____

Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.

Remplir le point 12 seulement si les parties ont choisi un arbitre de grief.

12. Renseignements sur l'arbitre de grief

Nom : _____

Adresse postale

Appartement (si applicable) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____

Adresse électronique : _____

Remplir le point 13 seulement si vous demandez l'établissement d'un conseil d'arbitrage de grief.

13. Renseignements sur la personne choisie comme membre du conseil d'arbitrage de grief

Nom : _____

Adresse postale

Appartement (si applicable) : _____ N° et rue : _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____

Adresse électronique : _____

Étant dûment autorisé(e) à cet effet, je soussigné(e) présente l'*Avis de renvoi à l'arbitrage d'un grief collectif*.

Date : _____
(jj/mm/aaaa)

(Signature du représentant autorisé de l'agent négociateur)

(Fonction exercée auprès de l'agent négociateur)

Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.